



RECYMEX S.A.

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition
<http://www.recymex.be> - mail : info@recymex.be

P.I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain
Tel : 065/60.07.03 - Fax : 065/60.07.04

Zone Industrielle du Dria - rue du Port - 6250 Aiseau
Tel : 071/40.53.20 - Fax : 071/38.17.12

TARIFS AU 1er JANVIER 2012

Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et
matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et
pour la construction des chaussées

Les granulats repris ci-dessous répondent aux dispositions de
l'annexe ZA de la norme européenne EN 13242



Granulats mixtes recyclés 0/31,5 mm
Granulats mixtes recyclés 31,5/63 mm
Granulats mixtes recyclés 0/63 mm

Granulats béton recyclés 0/31,5 mm
Granulats béton recyclés 31,5/63 mm
Granulats béton recyclés 0/63 mm

Granulats tarmac recyclés 0/31,5 mm

**Le système de contrôle de production en usine (CPU ou FPC) a été audité
par le Centre national de Recherches scientifiques et techniques pour
l'Industrie Cimentière (CRIC), Organisme Notifié.**

Le certificat 0965-CPD-GT0 596 atteste de la conformité au système 2+



RECYMEX S.A.

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition

P. I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain

<http://www.recymex.be> - mail : info@recymex.be

Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

Déchets durs d'Asbeste-Ciment Liée

TARIF AU 1er Janvier 2012

Type Emballage	Dimensions emballage Larg x Long x Haut (mm)
Petit sac	700 x 1.100 (<u>Max 50 Kg</u>)
Big-Bag	910 x 910 x 1.150 (<u>Max 1.000 Kg</u>)
Depot Bag	1.100 x 2.300 x 300 (<u>Max 1.000 Kg</u>)

Conditions générales :

A. Prescriptions techniques

1. Le coût d'achat de l'emballage comprend la prestation, la collecte / regroupement et l'évacuation.
2. Seuls les déchets durs d'asbeste-ciment contenant de l'amiante liée peuvent être déposés dans les emballages vendus exclusivement par la s.a. RECYMEX.

B. Procédure

1. Les emballages devront être achetés dans les centres de la s.a. RECYMEX.
2. Seuls les emballages portant le sigle "RECYMEX" seront acceptés au déchargement.
3. Les emballages devront obligatoirement être rempli et convenablement fermé sur chantier
4. Le client se charge du transport de l'emballage du chantier jusqu'à l'endroit de regroupement
5. Le déchargement de l'emballage sera exclusivement effectué par le client à l'endroit désigné par le préposé à la bascule.

C. Conditions particulières

1. Tous les prix s'entendent hors TVA et sont forfaitisés par emballage.
2. Lors de l'achat de l'emballage, la personne déclarera les références de son employeur, le client pour qui il achète l'emballage et le lieu de provenance des déchets durs contenant de l'asbeste-ciment.

Le chauffeur étant considéré comme le représentant mandaté par le client, il marque son accord en signant le bordereau de livraison qui lui est délivré.

Aucune contestation ne sera admise sur la tarification appliquée.

3. Toutes nos factures sont payables dans un délaï de 30 jours date de facturation.
4. Le droit belge est applicable aux présentes et seules les Juridictions de Namur sont compétentes pour tout litige.
5. Les prix sont révisables à tout moment, sans préavis.
6. Heures d'ouverture : SAINT-GHISLAIN du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
Heures d'ouverture : FARCIENNES du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

CENTRE DE RECYCLAGE DE SAINT-GHISLAIN : Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

CENTRE DE RECYCLAGE DE FARCIENNES : Tel 071/40 53 20 - Fax 071/38 17 12 - GSM 0473/34 04 21

